



**MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°53-2021-042

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2021

# Sommaire

## **Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Secrétariat de direction**

53-2021-04-06-00001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme  
Isabelle GUYOT, directrice du PPR de la DDFIP de la Mayenne (gestion  
financière de la cité administrative) (2 pages)

Page 3

Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial

53-2021-04-06-00001

Arrêté portant délégation de signature à Mme  
Isabelle GUYOT, directrice du PPR de la DDFIP de  
la Mayenne (gestion financière de la cité  
administrative)



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques et de l'appui territorial**  
Bureau de la coordination administrative  
et de l'appui territorial

**Arrêté du** - 6 AVR. 2021

portant délégation de signature  
pour la gestion financière de la cité administrative

**Le préfet de la Mayenne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite,**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962, modifié, portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques,

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques,

Vu le décret du Président de la République du 17 février 2021 portant nomination de Monsieur Xavier LEFORT, préfet de la Mayenne à compter du 8 mars 2021,

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Mayenne,

#### **ARRETE**

**Article 1** : Délégation de signature est donnée à M<sup>me</sup> Isabelle GUYOT, directrice du pôle pilotage et ressources de la direction départementale des finances publiques de la Mayenne, à l'effet :

- d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la cité administrative de Laval ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'État, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe,

- d'engager dans l'outil chorus, certaines dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la cité administrative de Laval, rue Mac Donald, concernant des marchés ou des dépenses récurrentes, dont la liste est détaillée ci-après :

- télésurveillance,
- internet,
- téléphonie,
- nettoyage,
- fluides : chauffage, électricité,
- entretien espaces verts,
- collecte papiers recyclage,
- fontaine à eau,
- autres fournitures et petit matériel d'entretien.

La responsabilité du «service fait» relève des administrations occupantes.

**Article 2** : Le précédent arrêté du 8 mars 2021 relatif à la gestion administrative et financière de la cité administrative est abrogé.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne et le directeur départemental des finances publiques de la Mayenne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Mayenne.

Le préfet,



Xavier LEFORT